

# déi Lénk

## Résolution

Dépôt: Marc Baum

Luxembourg, le 11 mars 2021

### La Chambre des Députés

Vu que le personnel de nettoyage travaillant au bénéfice de l'administration de la Chambre des Députés est actuellement sous-traité ;

Considérant que les bas salaires, la flexibilité du temps de travail, les horaires réduits imposés, les contrats à durée déterminée sont de plus en plus la norme dans le secteur privé du nettoyage ;

Considérant que le travail du nettoyage a été officiellement considéré comme un travail essentiel durant le confinement et de manière générale dans le contexte de la pandémie ;

Considérant que les agent.e.s de nettoyage investissent un important savoir-faire et des compétences dans leur travail ;

Considérant que la Chambre des Députés ait intérêt à internaliser et à participer au développement de ces compétences ;

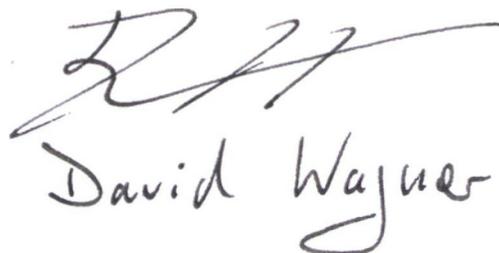
Considérant que la Chambre des Députés peut en tant employeur offrir aux agent.e.s de nettoyage de la Chambre des Députés de meilleures conditions de travail, une sécurité d'emploi et davantage de salaire ;

### décide

de procéder à l'embauche directe des agent.e.s de nettoyage.



Marc Baum



David Wagner